

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Vous ne tenez pas compte des passagers non payants lorsque vous calculez votre facteur "charge"; pouvez-vous me renseigner à ce sujet? Tenez-vous compte du nombre de passagers non payants que vous transportez?

M. MCGREGOR: Oui.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Pouvez-vous me donner des détails là-dessus?

M. MCGREGOR: Voulez-vous parler du personnel de la compagnie?

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Je veux parler de tous les employés et qui ne paient pas leur passage.

M. MCGREGOR: Nous en transportons environ 50,000 par année.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Vous dites environ 50,000. Ce sont surtout des employés de la compagnie qui ne paient pas leur passage?

M. MCGREGOR: Oui.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Avez-vous une entente à ce sujet? Leur cas est-il prévu dans un accord avec "Calpa" c'est-à-dire *Canadian Airline Pilots Association*? Êtes-vous tenus de transporter gratuitement ces voyageurs?

M. MCGREGOR: Non. La compagnie a établi un règlement au sujet du transport de ses propres employés pour fins de vacances. Ce privilège est basé sur la distance qui varie selon leurs années de service dans la compagnie, et s'applique à tout le personnel de la compagnie, y compris les pilotes.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Ce privilège n'est pas prévu dans un contrat de travail entre les pilotes et la compagnie?

M. MCGREGOR: Non.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Et vous transportez environ 50,000 de ce type de voyageurs?

M. MCGREGOR: Ce chiffre comprend les employés qui voyagent dans l'intérêt des affaires de la compagnie, ceux qui vont faire des inspections et d'autres travaux semblables.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Pourriez-vous m'indiquer séparément le nombre de ceux qui voyagent ainsi dans l'intérêt de la compagnie et le nombre des autres qui voyagent tout simplement gratuitement?

M. MCGREGOR: Oui.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Combien y en aurait-il dans chacune de ces deux catégories? En avez-vous une idée?

M. MCGREGOR: En ce qui concerne les employés partant en vacances, avec leurs familles qui sont admissibles, le nombre de voyageurs non payants transportés en 1954 est de 30,578; le nombre d'employés voyageant dans l'intérêt des affaires de la compagnie était de 20,056.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Combien, en dehors de ces gens, voyagent sans payer à bord de vos avions, c'est-à-dire pour n'importe quelle autre fin?

M. MCGREGOR: Je vais vous en donner le détail: employés du ministère des Transports dans l'accomplissement de leurs fonctions, 182; employés du ministère des Postes dans l'accomplissement de leurs fonctions, 62; employés des chemins de fer Nationaux du Canada, 626.